



BOURGEOISIE
DE VÉTROZ

COMPTES 2025

Soumis en assemblée bourgeoisiale le 9 avril 2026

Vétroz, le 18 mars 2026



BOURGEOISIE
DE VÉTROZ

MESSAGE INTRODUCTIF DU CONSEIL BOURGEOISIAL

Mesdames, Messieurs, bourgeoises et bourgeois de Vétroz,

Nous basant sur les dispositions de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 2025. Ces derniers présentent un excédent de charges de CHF 229'525.45. Ces comptes ont été validés par le Conseil bourgeoisial tels qu'arrêtés ci-après et révisés par l'organe de contrôle, la Fiduciaire FIDAG SA.

Les charges financières s'élèvent à CHF 118'818.45 et le total des revenus financiers se porte lui à CHF 89'410.03.

Concernant les charges d'exploitation, le budget a été globalement respecté. Elles se composent principalement des indemnités du Conseil bourgeoisial de CHF 12'000.— pour la gestion de la Bourgeoisie et à la subvention concernant les frais d'énergie de CHF 12'000.— à Relais du Valais SA. Des travaux d'entretien sur l'immobilier ont également été effectués pour un montant de CHF 9'886.70. Le solde étant les charges usuelles telles que les primes d'assurance, les impôts et les frais administratifs.

Les locations de terrains et d'immeubles représentent un montant annuel de CHF 52'342.—. Les intérêts concernant les emprunts en lien avec l'achat du Relais du Valais sont refacturés à la SA détenue à 100% par la Bourgeoisie pour un montant de CHF 35'000.—. Ils ont été imputés dans le compte-courant liant les deux entités.

La participation de Relais du Valais SA a été amortie d'un montant de CHF 200'000.— en raison de la situation financière de la SA et de la valeur estimée du bâtiment. Au niveau du bilan, il faut également noter que la valeur des terrains figurant au patrimoine administratif est sous-évaluée. Il existe des réserves latentes qui seront comptabilisées en cas de vente de ces parcelles.

L'exercice écoulé laisse apparaître un excédent de charges de CHF 229'525.45. La fortune de la Bourgeoisie s'élève au 31 décembre 2025 à CHF 1'061'790.49.

Bourgeoisie de Vétroz

**Le Président
du Conseil bourgeoisial**

**Le Vice-présient
du Conseil bourgeoisial**

Vétroz, le 18 mars 2026

Bertrand Pillat

Jean-Raphaël Fontannaz

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	-	10 000.00	12 000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	12 978.65	28 500.00	20 567.70
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	-	-	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	684.38	500.00	117.03
36 Charges de transferts	CHF	208 200.00	28 000.00	212 000.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	221 863.03	67 000.00	244 684.73
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	1 200.00	-	921.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	15 000.00	-
46 Revenus de transferts	CHF	1 030.00	1 000.00	1 030.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	2 230.00	16 000.00	1 951.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-219 633.03	-51 000.00	-242 733.73
34 Charges financières	CHF	72 556.40	71 800.00	74 250.75
44 Revenus financiers	CHF	122 135.78	228 100.00	87 459.03
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	49 579.38	156 300.00	13 208.28
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		-170 053.65	105 300.00	-229 525.45
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	-170 053.65	105 300.00	-229 525.45

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	103 735.05	123 300.00	118 818.45
Revenus financiers	+ CHF	124 365.78	229 100.00	89 410.03
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	29 408.42
Marge d'autofinancement	= CHF	20 630.73	105 800.00	-
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	29 408.42
Marge d'autofinancement	+ CHF	20 630.73	105 800.00	-
Amortissements planifiés	- CHF	-	15 000.00	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	684.38	500.00	117.03
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	15 000.00	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	190 000.00	-	200 000.00
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	170 053.65	-	229 525.45
Excédent de revenus	= CHF	-	105 300.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	270 000.00	-
Recettes	- CHF	-	5 700.00	-
Investissements nets	= CHF	-	264 300.00	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	29 408.42
Marge d'autofinancement	+ CHF	20 630.73	105 800.00	-
Investissements nets	- CHF	-	264 300.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	158 500.00	29 408.42
Excédent de financement	= CHF	20 630.73	-	-

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		-229 525.45
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	-
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	117.03
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	200 000.00
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire		-29 408.42
	Dépenses d'investissements		
50	Immobilisations corporelles	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	Recettes d'investissements		
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-
		Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025
100	Disponibilités et placements à court terme	685 281.68	595 107.39
101	Créances	392 155.78	415 876.25
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	974.00	-
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	-	409.40
201	Engagements financiers à court terme	40 000.00	40 000.00
204	Passifs de régularisation	-	1 571.20
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	3 422 750.00	3 382 750.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-60 765.87
29	Capital propre	1 291 198.91	1 061 790.49
	Variation des liquidités et placements à court terme		-90 174.29
100	Disponibilités et placements à court terme	685 281.68	595 107.39
			-90 174.29

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2024

Etat 31.12.2025

1	Actif	4 753 948.91	4 486 521.09
	Patrimoine financier	1 078 411.46	1 010 983.64
100	Disponibilités et placements à court terme	685 281.68	595 107.39
101	Créances	392 155.78	415 876.25
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	974.00	-
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	3 675 537.45	3 475 537.45
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	502 910.90	502 910.90
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	1 792 626.55	1 792 626.55
145	Participation capital social	1 380 000.00	1 180 000.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	4 753 948.91	4 486 521.09
	Capitaux de tiers	3 462 750.00	3 424 730.60
200	Engagements courants	-	409.40
201	Engagements financiers à court terme	40 000.00	40 000.00
204	Passifs de régularisation	-	1 571.20
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	3 422 750.00	3 382 750.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	1 291 198.91	1 061 790.49
29	Capital propre	1 291 198.91	1 061 790.49

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2025	Mouvements		Bilan au 31.12.2025
			Doit	Avoir	
1	ACTIF	4,753,948.91	204,009.56	471,437.38	4,486,521.09
10	Patrimoine financier	1,078,411.46	204,009.56	271,437.38	1,010,983.64
100	Disponibilités et placements à court terme	685,281.68	114,663.56	204,837.85	595,107.39
1002	Banque	685,281.68	114,663.56	204,837.85	595,107.39
1002.00	Raiffeisen c/c 215696.68	547,695.44	54,546.53	149,078.45	453,163.52
1002.01	Raiffeisen 215.696.76 - fonds forestier de réserve	122,111.94	117.03		122,228.97
1002.02	BCV 101.264.33.06	15,474.30	60,000.00	55,759.40	19,714.90
101	Créances	392,155.78	89,346.00	65,625.53	415,876.25
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur	550.00	54,346.00	53,386.00	1,510.00
1010.00	Débiteurs	550.00	54,346.00	53,386.00	1,510.00
1011	Comptes courants avec des tiers	391,605.78	35,000.00	12,239.53	414,366.25
1011.01	c/c Relais du Valais SA	391,366.25	35,000.00	12,000.00	414,366.25
1011.03	Impôt anticipé	239.53		239.53	
104	Actifs de régularisation	974.00		974.00	
1045	Autres revenus d'exploitation	974.00		974.00	
1045.00	Recettes à percevoir	974.00		974.00	
14	Patrimoine administratif	3,675,537.45		200,000.00	3,475,537.45
140	Immobilisations corporelles PA	502,910.90			502,910.90
1400	Terrains PA non bâtis	502,910.90			502,910.90
1400.00	Terrains	502,910.90			502,910.90
144	Prêts	1,792,626.55			1,792,626.55
1445	Prêts aux entreprises privées	1,792,626.55			1,792,626.55
1445.00	Prêt à Relais du Valais SA	1,792,626.55			1,792,626.55
1455	Participations aux entreprises privées	1,380,000.00		200,000.00	1,180,000.00
1455.00	Participation Relais du Valais SA	1,380,000.00		200,000.00	1,180,000.00
2	PASSIFS	4,753,948.91-	564,245.05	296,817.23	4,486,521.09-
20	Capitaux de tiers	3,462,750.00-	164,665.95	126,646.55	3,424,730.60-
200	Engagements courants		12,944.75	13,354.15	409.40-
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestatio		12,944.75	13,354.15	409.40-
2000.00	Créanciers		12,944.75	13,354.15	409.40-
201	Engagements financiers à court terme	40,000.00-	40,000.00	40,000.00	40,000.00-
2014	Part à court terme d'engagements à long terme	40,000.00-	40,000.00	40,000.00	40,000.00-
2014.00	BCV 101.264.42.07	20,000.00-	20,000.00	20,000.00	20,000.00-
2014.01	Raiffeisen 215696.59/1	20,000.00-	20,000.00	20,000.00	20,000.00-
204	Passifs de régularisation			1,571.20	1,571.20-
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio			1,571.20	1,571.20-
2041.00	Provision compte de fonctionnement			1,571.20	1,571.20-
206	Engagements financiers à long terme	3,422,750.00-	111,721.20	71,721.20	3,382,750.00-
2064	Prêts, reconnaissances de dettes	3,422,750.00-	111,721.20	71,721.20	3,382,750.00-
2064.00	BCV 101.264.42.07	1,703,750.00-	55,706.00	35,706.00	1,683,750.00-
2064.01	Raiffeisen 215696.59/1	1,719,000.00-	56,015.20	36,015.20	1,699,000.00-
29	Capitaux propres	1,291,198.91-	399,579.10	170,170.68	1,061,790.49-
2910.00	Fonds forestier de réserve	122,537.24-		117.03	122,654.27-
299	Excédent/découvert du bilan	1,168,661.67-	399,579.10	170,053.65	939,136.22-
2990	Résultat annuel	1,338,715.32-	170,053.65		1,168,661.67-
2990.00	Fortune nette	1,338,715.32-	170,053.65		1,168,661.67-
2999	Résultats cumulés des années précédentes	170,053.65	229,525.45	170,053.65	229,525.45
2999.00	Résultat de l'exercice	170,053.65	229,525.45	170,053.65	229,525.45

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	221 178.65	51 125.00	49 500.00	48 500.00	244 567.70	54 293.00
8 Economie publique	684.38	684.38	17 500.00	15 500.00	117.03	117.03
9 Finances et impôts	72 556.40	72 556.40	71 800.00	180 100.00	74 250.75	35 000.00
Total des charges et des revenus	294 419.43	124 365.78	138 800.00	244 100.00	318 935.48	89 410.03
Excédent de charges		170 053.65		-		229 525.45
Excédent de revenus	-		105 300.00		-	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	-		10 000.00		12 000.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 978.65		28 500.00		20 567.70	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-		-		-	
34 Charges financières	72 556.40		71 800.00		74 250.75	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	684.38		500.00		117.03	
36 Charges de transferts	208 200.00		28 000.00		212 000.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		1 200.00		-		921.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		122 135.78		228 100.00		87 459.03
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		15 000.00		-
46 Revenus de transferts		1 030.00		1 000.00		1 030.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	294 419.43	124 365.78	138 800.00	244 100.00	318 935.48	89 410.03
Excédent de charges		170 053.65		-		229 525.45
Excédent de revenus	-		105 300.00		-	

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	244'567.70	54'293.00	49'500.00	48'500.00	221'178.65	51'125.00
02	SERVICES GENERAUX	244'567.70	54'293.00	49'500.00	48'500.00	221'178.65	51'125.00
0220	Services généraux	244'567.70	54'293.00	49'500.00	48'500.00	221'178.65	51'125.00
0220.30	CHARGES DE PERSONNEL	12'000.00		10'000.00			
0220.3000.00	Indemnités du Conseil Bourgeoisial	12'000.00		10'000.00			
0220.31	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	20'567.70		11'500.00		12'978.65	
0220.3100.00	Frais de matériels divers	2'513.00		2'000.00		7'500.75	
0220.3130.00	Organe de révision	1'000.00		1'000.00			
0220.3130.01	Cotisations	1'549.50		1'500.00		1'534.00	
0220.3133.00	Frais de maintenance informatique	'505.80					
0220.3134.00	Prime d'assurance	'201.70		'200.00			
0220.3137.00	Impôts cantonaux et communaux	4'911.00		6'800.00		3'943.90	
0220.3144.00	Travaux d'entretien sur l'immobilier	9'886.70					
0220.36	CHARGES DE TRANSFERT	212'000.00		28'000.00		208'200.00	
0220.3612.00	Contribution aux frais d'administration Municipalité			1'000.00		6'200.00	
0220.3635.00	Participation frais d'énergie Relais du Valais S.A.	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
0220.3650.50	Réévaluations, placements financiers PA	200'000.00				190'000.00	
0220.3660.50	Amortissements subventions d'investissement			15'000.00			
0220.42	TAXES		'921.00				1'200.00
0220.4210.00	Taxes d'agrégation et frais de chancellerie						1'200.00
0220.4250.00	Recettes diverses		'921.00				
0220.44	REVENUS FINANCIERS		52'342.00		47'500.00		48'895.00
0220.4470.00	Loyer portions bourgeoisiales		20'500.00		19'500.00		19'975.00
0220.4470.01	Loyer écurie de Vétroz		6'000.00		6'000.00		6'000.00
0220.4470.02	Loyer terrains bourgeoisiaux		25'842.00		22'000.00		22'920.00
0220.46	REVENUS DE TRANSFERT		1'030.00		1'000.00		1'030.00
0220.4631.00	Redevances agricoles		1'030.00		1'000.00		1'030.00

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE	'117.03	'117.03	17'500.00	15'500.00	'684.38	'684.38
82	SYLVICULTURE	'117.03	'117.03	17'500.00	15'500.00	'684.38	'684.38
8200	Sylviculture	'117.03	'117.03	17'500.00	15'500.00	'684.38	'684.38
8200.31	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			17'000.00			
8200.3144.00	Travaux d'entretien			2'000.00			
8200.3145.01	Travaux liés à la biodiversité			15'000.00			
8200.35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	'117.03		'500.00		'684.38	
8200.3511.00	Attribution au fonds forestier de réserve	'117.03		'500.00		'684.38	
8200.44	REVENUS FINANCIERS		'117.03		'500.00		'684.38
8200.4400.00	Intérêts fonds forestier de réserve		'117.03		'500.00		'684.38
8200.45	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX				15'000.00		
8200.4511.00	Prélèvements sur le fonds forestier				15'000.00		

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	74'250.75	35'000.00	71'800.00	180'100.00	72'556.40	72'556.40
	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET						
96	DE LA DETTE	74'250.75	35'000.00	71'800.00	180'100.00	72'556.40	72'556.40
9610	Intérêts	71'721.20	35'000.00	71'800.00	71'800.00	72'556.40	72'556.40
9610.34	CHARGES FINANCIÈRES	71'721.20		71'800.00		72'556.40	
9610.3400.00	Intérêts s/dette à moyen et long terme	71'721.20		71'800.00		72'556.40	
9610.44	REVENUS FINANCIERS		35'000.00		71'800.00		72'556.40
9610.4401.00	Produits financiers		35'000.00		71'800.00		72'556.40
	Immeubles et titres du patrimoine						
9630	financier	2'529.55			108'300.00		
9630.34	CHARGES FINANCIÈRES	2'529.55					
9630.3431.00	Maintenance du patrimoine financier	2'529.55					
9630.44	REVENUS FINANCIERS				108'300.00		
9630.4410.00	Gains comptables sur placements du patrimoine financier				108'300.00		

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	270 000.00	5 700.00	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	270 000.00	5 700.00	-	-
Excédent de dépenses		-		264 300.00		-
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		120 000.00		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		150 000.00		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier				5 700.00		
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	270 000.00	5 700.00	-	-
Excédent de dépenses		-		264 300.00		-
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE			270'000.00	5'700.00		
02	SERVICES GENERAUX			270'000.00	5'700.00		
0220	Services généraux			270'000.00	5'700.00		
0220.50	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			120'000.00			
0220.5000.00	Terrains			120'000.00			
0220.56	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PROPRES			150'000.00			
0220.5650.00	Subventions d'investissement Relais du Valais SA			150'000.00			
0220.60	REPORT D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES DANS LE PF				5'700.00		
0220.6000.00	Terrains non bâtis				5'700.00		

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
Assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Bourgeoisial	Montant	Assemblée Bourgeoisiale				
			Conseil Bourgeoisial	Assemblée Bourgeoisiale		décision du :		décision du :				
									-		-	
									-		-	
									-		-	

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
				-	
				-	
				-	
				-	
				-	

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	1 291 199	117	229 525	1 061 791
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291	Fonds classés dans le capital propre	122 537	117		122 654
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	1 168 662		229 525	939 137

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-

Total provisions à court terme

- - - -

Total provisions à long terme

- - - -

Total des provisions

- - - -

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
Relais du Valais	650	100%	650 000		1 380 000	1 180 000
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires									
1400	Terrains	502 911			502 911		502 911	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication				-		-	7%	0.00%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil				-		-	7%	0.00%
1404	Bâtiments du PA				-		-	8%	0.00%
1405	Forêts PA				-		-	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X	Prêts	1 792 627			1 792 627		1 792 627	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social	1 380 000			1 380 000	200 000	1 180 000	Selon risque	14.49%
146X	Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
Total comptes ordinaires		3 675 538	-	-	3 675 538	200 000	3 475 538		

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements
Comptes spécifiques							
(Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x	Terrains				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1401.x	Routes / voies de communication				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1402.x	Aménagement des cours d'eau du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1403.x	Autres travaux de génie-civil				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1404.x	Bâtiments du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1405.x	Forêts PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1406.x	Biens meubles du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1409.x	Autres immobilisations corporelles				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1420.x	Logiciel du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1421.x	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1429.x	Autres immobilisations incorporelles				-		- Selon Notice A 1995 AFC
144X.x	Prêts				-		- Selon Notice A 1995 AFC
145X.x	Participation capital social				-		- Selon Notice A 1995 AFC
146X.x	Subventions d'investissement				-		- Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques		-	-	-	-	-	-

Total immobilisations du PA		3 675 538	-	-	3 675 538	200 000	3 475 538
------------------------------------	--	------------------	---	---	------------------	----------------	------------------

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

[Selon Notice A 1995 AFC](#)



BOURGEOISIE
DE VÉTROZ

Annexe au bilan 2025

1. Cautionnement

	Etat des fonds	Décision du Conseil Général
Cautionnement accordé par la Municipalité de Vétroz :	CHF 3'422'750.—	CHF 3'727'750.—

2. Observations

La participation de Relais du Valais SA a été amortie d'un montant de CHF 200'000.— sur l'exercice 2025, de la même manière que sur les exercices 2023 et 2024, afin d'ajuster la participation. Dans le cas où aucune mesure concrète n'aboutirait à une amélioration de la situation financière de la société Relais du Valais SA, des corrections de valeur devraient être enregistrées dans la Bourgeoisie de Vétroz, avec un effet négatif sur le capital propre.

La valeur des terrains figurant dans le patrimoine administratif à l'actif du bilan comporte des réserves latentes.

Vétroz, le 18 mars 2026

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Vétroz

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Vétroz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Vétroz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.—.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Néant.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.—.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.— par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Non présentés.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.—.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.— par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.—.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.—.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.—.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Vétroz, le 19 février 2024